



Commission de délégation de service public

Procès-Verbal d'examen des offres

Jeudi 25 avril 2024

Concession de service public pour l'exploitation du réseau de transports publics de voyageurs de Grand Chambéry

A – IDENTIFICATION DE L'ENTITE ADJUDICATRICE :

Grand Chambéry
106 allée des Blachères – CS 82618
73026 Chambéry cedex

B – OBJET DE LA CONSULTATION :

Concession de service public pour l'exploitation du réseau de transports publics de voyageurs de Grand Chambéry

C- MODE DE PASSATION

La consultation (procédure ouverte) est menée conformément à la procédure décrite aux articles L. 3120-1 et suivants et R.3121-1 et suivants du Code de la commande publique (« CCP »), ainsi qu'aux articles L.1411-1 et suivants modifiés du Code Général des Collectivités Territoriales (« CGCT »), des articles L 1410-1 et suivants et L 1411-1 et suivants du CGCT et du règlement (CE) n° 1370/2007 du 23 octobre 2007.

D – DEROULEMENT DE LA CONSULTATION :

Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : 15/12/2023
Date limite de remise des offres : 25/03/2024
Date de la réunion de la commission d'analyse des candidatures : 04/04/2024

E - COMPOSITION DE LA COMMISSION

◆ Collège des Elus de Grand Chambéry (voix délibérative)

Prénom - Nom	Qualité	Présent	Absent
M. Christophe PIERRETON	Vice-président Représentant du Président	X	
M. Michel DYEN	Vice-président Membre titulaire	X	
M. Daniel ROCHAIX	Vice-président Membre titulaire	X	
M. Jean-Marc LEOUTRE	Vice-président Membre titulaire	X	
M. Arthur BOIX-NEVEU	Conseiller communautaire Membre titulaire	X (en viso)	
M. Martin NOBLECOURT	Conseiller communautaire Membre titulaire	X	

GRAND CHAMBERY

DIRECTION DES FINANCES DES ACHATS ET DES ASSURANCES

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 26 61 27 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

◆ Collège des Institutionnels

Nom	Qualité	Présent	Absent
M. Claude MOLLARD	Le comptable public		X
M. Joachim DESCLOIX	D.D.C.C.R.F.		X

◆ Collège des personnes compétentes dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres

Nom	Qualité	Présent	Absent
Mme Claire POURCHET	Responsable du service transports en commun de la direction de la Mobilité	X	
Mme Juliette DASTEL	Directrice de la Mobilité	X	
Mme Marion DIDIER et M. Corentin AMRANI	Assistant maître d'ouvrage société ESPELIA	X	
Mme Clémence JOUVENEL	Assistant maître d'ouvrage société TECURBIS	X	
M. Alexandre GILLOT	Assistant maître d'ouvrage PINTAT AVOCAT	X (en visio)	

◆ Agents compétents en matière de droit des marchés publics

Nom	Qualité	Présent	Absent
Mme Séverine GACON	Responsable service de la commande publique, des achats et des assurances de Grand Chambéry	X	

Le quorum est atteint, la commission de délégation de service public peut valablement délibérer.

F – RECEPTION DES OFFRES

La Commission de délégation de service public en date du 4 avril 2024 a admis les candidatures des trois sociétés suivantes :

- KEOLIS
- TRANSDEV
- RATP DEVELOPPEMENT

Les 3 offres ont donc été analysées.

G – MODALITES DE L'EXAMEN DES OFFRES

La présente commission a pour objet d'émettre un avis sur les offres reçues.

Les offres des soumissionnaires sont examinées selon les critères pondérés suivants :

Critères	Sous-critères	Pondération	Principales pièces analysées
Critère 1 : Qualité de l'offre technique, du service rendu aux usagers et des relations avec l'Autorité délégante		40 %	Dossier B
Sous-critère 1.1	Qualité de l'offre de mobilité, en ce compris :	14 %	Sous-dossier B1
	- Pertinence de l'offre de mobilité par rapport aux besoins de l'Autorité délégante	7 %	Pièces B11 et B12

	- Capacité à assurer la continuité du service (modalités, délais d'intervention et qualité des moyens matériels mobilisés)	3 %	Pièce B13
	- Capacité de l'offre à répondre aux différents usages (domicile - travail, captifs, touristes...)	2 %	Pièce B14
	- Capacité à faire évoluer et à optimiser l'offre de service pendant la durée du contrat	1 %	Pièces B15 et G1
	- Degré d'innovation	1 %	Pièce B16
Sous-critère 1.2	Qualité de la politique commerciale, développement de la fréquentation et relation usagers	8 %	Sous-dossier B2 Pièces B21 et B22
Sous-critère 1.3	Mise en œuvre et suivi de la politique Qualité de Service	8 %	Sous-dossier B3 Pièces B31 et B32
Sous-critère 1.4	Relations avec l'Autorité déléguée (moyens mobilisés et méthode)	5 %	Sous-dossier B4 Pièce B41
Sous-critère 1.5	Qualité de la gestion patrimoniale et de la politique de maintenance, en ce compris : <ul style="list-style-type: none"> - Politique de maintenance des bâtiments et infrastructures d'exploitation, et de commercialisation - Politique de gestion et de maintenance des outils systèmes - Politique de maintenance du matériel roulant - Infrastructures de charges et d'avitaillement (maintenance, disponibilité) 	5 %	Sous-dossier B5 Pièces B51, B52, B53 et B54
Critère 2 : Engagements financiers		30 %	Dossier C
Sous-critère 2.1	Coût du contrat pour le budget de l'Autorité déléguée : niveau de l'offre financière du candidat (forfait de charge et engagement de recettes)	20 %	Pièces C1, C2, C3 et C4
Sous-critère 2.2	Impact de la formule de révision	5 %	Pièce C2
Sous-critère 2.3	Cohérence et adéquation du compte d'exploitation prévisionnel du contrat avec les prestations proposées dans le cadre du projet de contrat et compte tenu des moyens matériels et humains affectés à l'exploitation du service	5 %	Pièces C1, C2, C3 et C4
Critère 3 : Politique sociale et développement durable		22 %	Dossier D
Sous-critère 3.1	Volet social, en ce compris : <ul style="list-style-type: none"> - Politique sociale : Qualité des moyens humains mobilisés, pertinence de l'organisation, formation, recrutement 	17 %	Sous-dossier D1
		12 %	Pièces D11 et D12

	- Démarches et engagements proposés en matière de responsabilité sociale de l'entreprise, dont l'insertion sociale	5 %	Pièce D13
Sous-critère 3.2	Démarches et engagements proposés en matière environnementale	5 %	Sous-dossier D2 Pièce D21
Critère 4 : Engagements juridiques et contractuels		8 %	Dossier F
	Niveau des engagements juridiques et contractuels : Degré d'acceptation et d'amélioration par le soumissionnaire, dans le sens des intérêts de l'Autorité déléguée, du projet de contrat et de ses annexes	8%	Pièces F1 et F2

L'analyse des offres est présentée à la commission.

La commission a décidé d'adopter le rapport d'analyse des offres, lequel est joint au présent procès-verbal.

H – AVIS DE LA COMMISSION

Les offres proposées par les trois candidats sont globalement cohérentes et adaptées aux attentes de Grand Chambéry pour l'exploitation du service. Les trois candidats témoignent d'un savoir-faire éprouvé pour l'exploitation des services objet du contrat.

Néanmoins, les offres des candidats sont perfectibles sur de nombreux aspects, techniques, financiers et juridiques.

C'est pourquoi la commission émet un avis favorable pour que l'exécutif engage les négociations avec les trois candidats afin de parvenir aux meilleures offres possibles.